Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières
Dossier suivi par : Michel MAGIMEL et Gilles LE LARD
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tél. : 01.49.55.81.80 / 51.85 - Fax : 01.49.55.83.70
Réf: MM/ND

NOTE DE SERVICE

SG/N2013-0180

Date: 30 octobre 2013

Date de mise en application : Immédiate
Date limite de réponse : 26 novembre 2013
Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire
et de la Forêt
à
(cf destinataires)

Objet : Appel à candidatures pour le poste de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nord – Pas de Calais.
Mots-clés : Appel à candidatures.

Résumé : Il est fait appel à candidatures pour le poste de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nord – Pas de Calais

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale Service déconcentrés Etablissements d'enseignement Etablissements publics	Pour information : Syndicats

L'emploi de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nord-Pas-de-Calais est déclaré susceptible d'être vacant.

Sous l'autorité du préfet de région et sous réserve des compétences des préfets de département et des compétences confiées à d'autres services ou établissements publics de l'État, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de la mise en œuvre des politiques du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il est en outre le représentant territorial délégué de l'Établissement des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer).

Sous l'autorité du ministre chargé de l'agriculture, le directeur régional assure également l'autorité académique dans le domaine de l'enseignement technique agricole. Il participe à la mise en œuvre des politiques de l'enseignement supérieur agricole ainsi qu'à l'établissement et à la diffusion des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agroenvironnementales.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du fonctionnement des services déconcentrés et des secteurs d'activité du ministère. Il doit en outre faire preuve d'une aptitude marquée au management, à la communication, au dialogue et à la négociation afin de susciter les collaborations avec d'autres structures et de mobiliser les équipes. Une expérience confirmée dans un poste à responsabilité en services déconcentrés serait appréciée.

Cet emploi est classé en groupe II au sens du décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État régis par le décret sus visé.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (tél. : 01 49 55 81 80).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un *curriculum* vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter du 27 octobre 2013, date de la publication au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à l'attention du Secrétaire général, avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières , 78 rue de Varenne 75349 Paris Cedex 07 SP.

Le délégué à la mobilité et aux carrières

Gilles LE LARD